

## **Rapport de la commission concernant la construction d'un trottoir sur la partie supérieure de la RC317b, Préavis municipal 8/2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux  
Mesdames, Messieurs les conseillers

La commission chargée de rapporter sur le préavis N° 8/2017 concernant la demande de crédit pour la construction d'un trottoir sur la partie supérieure de la RC317b ; s'est réunie le 20 novembre 2017 sur convocation de la Municipalité.

La commission a pris connaissance de ladite demande et Mme Gabrielle Bracher et Mr Roland VALET nous l'ont présentée et ont répondu à toutes nos questions.

La commission a demandé la faisabilité pour la création d'un passage pour piétons à la hauteur des nouvelles habitations ; Mr Valet se renseignera auprès de l'inspecteur de la signalisation (Mr Dominique Braun).

La commission les remercie pour leur disponibilité.

Suite à la réponse négative du canton reçue le 27.11.2017, la commission a décidé de se rencontrer à nouveau le 04 décembre 2017 pour finaliser ce rapport.

La situation actuelle vu le refus du canton ne donne aucune satisfaction, car il ne sera plus logique de faire un détour par le passage à piétons existant d'en bas et que l'on sait déjà maintenant que sans passage à piétons les gens (enfants compris) traverseront la route à la hauteur des nouvelles habitations pour aller ou revenir en direction de la grande salle ; créant ainsi une nouvelle zone insécurisée le long de la RC317b.

La commission reconnaît que la zone herbeuse actuelle n'est pas adéquate pour le passage des nouveaux habitants et a demandé à Mr Valet le coût d'un chemin d'accès en treillis-gazon ou autre en variante de la construction d'un trottoir goudronné ; sans réponse à ce jour.

En conclusion, la commission chargée de rapporter sur le préavis N° 8/2017 demande au conseil communal de refuser la demande de crédit tel que présentée pour la construction d'un trottoir goudronné, et demande l'étude d'un nouveau projet pour la création d'un chemin piédestre.

Sullens, le 04 décembre 2017

Pour la commission:

Damien BOURGEOIS

Charles Frank

Natale TOSTO